L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien......$12 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 25 JUIN 1840.

CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.
1er District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me District—LŒUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me District—SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDATS POUR LE CONGRÈS:
Premier Dist. Congressionnel—L'hon. EDW. D. WHITE.
Second " " THOS. GIBBS MORGAN.
Troisième " " JOHN MOORE.

LEGISLATURE D'ETAT.
WM. DE BUYS,
GLENDY BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE,
G. BEDFORD,
L. L. FERRIERE,
A. W. PICHOT,
CHRISTIAN ROSELIUS.

GRANDE ASSEMBLÉE WHIG.
Il nous serait impossible de donner une idée de la magnifique assemblée qui se pressait hier dans le vaste théâtre St. Charles pour entendre l'honorable S. S. Prentiss, du Mississipi. Plus de quatre mille personnes encombraient le parterre, les galeries, l'amphithéâtre, et au milieu des groupes d'hommes qui garnissaient les premières loges, on distinguait un assez grand nombre de femmes qui avaient été attirées par la réputation de l'éloquent orateur. Il a répondu complètement à l'attente de tout le monde. Pendant deux heures entières, il a captivé cette foule qui l'écoutait avec une attentive sympathie. Sa parole, pleine d'énergie, de verve, d'esprit, d'originalité, a tour-à-tour excité le rire et les applaudissemens. L'appel que M *Prentiss* a fait à notre population semble avoir redoublé l'enthousiasme qui l'animait déjà, et la soirée d'hier, qui vivra longtems dans le souvenir des vrais républicains, servira puissamment au triomphe de HARRISON et de la REFORME.

ASSEMBLÉE DE DISTRICT.
Les républicains démocrates du premier district de la première municipalité n'oublieront pas l'assemblée qui doit avoir lieu ce soir à l'Hôtel Conti, pour l'organisation des des comités de vigilence. L'objet de la réunion est assez important pour qu'on s'y rendre avec le plus grand empressement.

UNION DE L'OPPOSITION POUR LE SALUT DE L'UNION.
Nous ne saurions trop insister pour recommander aux électeurs de l'opposition de ne pas diviser leurs votes et d'agir avec unanimité aux élections de juillet.

Dans la situation critique où sont les affaires, on ne doit songer qu'au moyen de les améliorer, et puisque cette amélioration dépend d'un changement d'administration, il faut vouloir et faire tout ce qui est nécessaire pour opérer ce changement.

Par exemple il ne suffit pas de voter pour Harrison et Tyler en novembre; mais il faut encore voter pour le ticket entier de la réforme aux élections de juillet.

Vainement on nommerait le général Harrison, si le congrès conservait sa composition actuelle; car le président des Etats Unis ne peut rien par lui même sur la législation du pays. Ceux donc qui veulent la réforme doivent vouloir tout ce qui peut la rendre efficace.

Il faut, pour que la réforme s'opère, que le parti de la réforme ait la majorité au congrès: il faut donc voter en masse pour les candidats représentans de la réforme au congrès; il faut aussi voter pour le ticket du sénateur whig de l'Etat, parce que notre législature aura cette année à nommer un remplaçant au sénateur Nicolas dont le mandat au congrès est expiré, et que si le parti de la réforme domine dans la législature, nous pourrons en outre neutraliser les sentimens anti-réformateurs du senateur Mouton.

Devant ces grandes considérations d'intérêt public, toutes les considérations de personnes et d'affections privées doivent s'effacer. Lorsque le pays réclame notre vote, ce serait manquer à notre premier devoir, celui de citoyen, que de le lui refuser.

Que dans les élections municipales, on consulte ses préférences personnelles, cela se conçoit; mais quand il s'agit des élections congressionnelles et de la législature lorsque surtout ces élections se font dans des circonstances difficiles comme celle où nous nous trouvons, il n'est pas permis de s'écarter de ce que commande l'intérêt public.

Il faut bien remarquer que tout vote donné à nos ennemis politiques nous en fait perdre deux et qu'au lieu de gaspiller, qu'on nous passe l'expression, nos forces, nous devons chercher à les multiplier à l'infini car le triomphe n'est pas la seule chose que nous devions ambitionner: il nous faut un triomphe éclatant pour encourager par notre exemple les Etats douteux.

Les Etats de Connecticut et de Rhode-Island ont donné un glorieux exemple. Ce sera notre tour en juillet.

Les élections de l'Illinois, de l'Indiana, du Missouri, du Kentucky, de la Caroline du Nord, du Vermont et de l'Alabama auront lieu en Août; celles du Maine en Septembre; celles de la Caroline du Sud, de la Georgie, de la Pensylvanie, de l'Ohio, du Maryland et du New-Jersey en Octobre; celles de New York du Massachusetts et de Délaware en Novembre.

Il faut prouver à nos concitoyens de tous les Etats de l'Union que nous sommes toujours de zélés partisans de la *réforme*; et cette preuve doit résulter d'une majorité écrasante en faveur des candidats de l'opposition. Il n'y a pas de meilleure manière de répondre aux calomnies des partisans du pouvoir.

Tous ceux donc qui sentent la nécessité d'un changement d'administration et d'une amélioration dans les affaires, doivent s'unir intimement, sacrifier, ou du moins oublier pour un moment, leurs prédilections comme leurs antipathies personnelles pour agir de concert et voter *le ticket, tout le ticket et rien que le ticket de l'opposition.*

N'oublions pas que notre mot d'ordre doit être: "*Union des Whigs pour le salut de l'Union.*"

ENCORE UNE FOIS LES DEPENSES PUBLIQUES.
En répondant encore une fois au *Courrier* au sujet des dépenses publiques, nous n'avons pas l'intention de rentrer dans la discussion, mais seulement de reproduire quelques faits que le défenseur du pouvoir parait avoir perdus de vue.

Lorsque nous avons avancé que la moyenne des dépenses sous l'administration de M. Adams était moindre de 13 millions et que cette moyenne sous l'administration de M. Van Buren dépassait 37 millions, le *Courrier* nous a accusé de déloyauté, de mauvaise foi. Nous lui avons prouvé, nous, que cette *simple comparaison* était juste d'après les tableaux même publiés récemment par ses patrons.

Nous avons prouvé que même en décomposant les dépenses publiques en ordinaires et extraordinaires, le résultat était toujours le même; puisqu'en comparant la première année de M. Adams et la première année de M. Van Buren, on trouvera non compris le paiement de la dette:

ADAMS.
1825—Dépenses ordinaires $6,537,671
" extraordinaires 4,952,789
Total $11,490,460
M. VAN BUREN.
1837—Dépenses ordinaires $13,098,331
" extraordinaires 24,144,883
Total $37,243,214

Le *Courrier* a prétendu qu'il y avait eu à payer, depuis 1833, $37,000,000 de l'ancienne dette; nous lui avons prouvé, nous, par les documens même fournis par lui, qu'il n'y avait pas tout à fait $8,000,000 à payer en 1833 et qu'en 1836 la dette était éteinte.

Le *Courrier* peut qualifier ces preuves de *partage et vagues généralités de piailleries*: permis à lui; mais le public ne partagera pas son opinion.

Le *Courrier* commet encore une erreur en disant que les dépenses du gouvernement s'élevaient à environ $3,000,000 en 1793; car les huit années de l'administration du général Washington (de 1789 à 1796) n'ont coûté, dans la moyenne, que $1,986,524, 92.

Il commet encore une autre erreur en avançant que les dépenses publiques s'élevaient en 1818, à environ quinze millions; puisque les huit années de l'administration de M. Monroe (de 1817 à 1824) n'ont coûté, dans la moyenne, que $13,057,925 07.

Pour dernier argument, les organes du pouvoir prétendent que les dépenses ont été votées par les membres whigs du Congrès, et cet argument est tout aussi concluant que les autres.

Les amis de l'administration ne sont ils pas depuis longtemps en majorité au Congrès? Par conséquent ne dépendait-il pas d'eux de réduire [illegible] des dépenses malgré les votes des whigs (en supposant que les whigs aient voté des dépenses extravagantes) si ce chiffre leur semblait trop élevé? La majorité est souveraine dans les corps délibérans, mais aussi elle est seule responsable de tout le mal que fait le corps délibérant auquel elle appartient: et c'est justice. Il serait trop commode de faire le mal pour son compte et d'en accuser ses adversaires.

Au Courrier.—Nous prenons toujours les mots dans leur sens naturel, et chez nous NON n'a pas, comme chez notre confrère, la signification de OUI.—Nous l'avons dit et nous le répétons hautement: En présence de la lettre de Harrison qui explique d'une manière si claire le *mandat impératif et limité* que le général a donné au comité spécial du Comté de Hamilton, *les prétentions du Comté d'Oswego sont sans valeur aucune*. Est-ce assez cathégorique et le *Courrier* prétendra-t-il encore que cette *dénégation* vaut un *aveu*?

Ceci bien établi, nous n'avons plus qu'un mot à dire au *Courrier*: Nous aimons les discussions qui aboutissent à un résultat eh! bien, pour clôre celle-ci, que notre vénérable confrère ait l'extrême bonté de répondre à la question suivante: Croyez-vous au Comite de tutelle? Oui ou Non?

Une simple affirmation ou une simple négation, voilà tout ce que nous lui demandons; c'est bien peu, mais ce sera peut-être trop encore pour notre voisin qui n'aime pas les réponses directes: cela peut compromettre!

CORRESPONDANCE IMPORTANTE.
LETTRE DU GENERAL HARRISON.
Nous nous empressons de soumettre à nos lecteurs une correspondance qui a été échangée entre le général Harrison et James Lyons, l'un des électeurs whigs de la Virginie, correspondance qui doit calmer les craintes des plus timides relativement aux opinions du général Harrison sur l'émancipation. Sans nul doute cette lettre sera lue avec l'attention qu'elle mérite et nous espérons que tous les amis du patriote qu'on a si indignement calomnié, s'empresseront d'en faciliter la publication et de la faire connaitre partout.

Il faudrait que la vérité eût perdu toute son influence sur le cœur des hommes et que la raison fût décidément altérée par la violence de l'esprit de parti, pour qu'on pût douter un moment après avoir lu cette lettre, de l'orthodoxie des principes du général Harrison relativement à ce sujet important.

Nous n'espérons pas que les journaux du pouvoir diminuent pour cela la violence de leurs attaques contre le général Harrison; nous espérons encore moins qu'ils rétractent les accusations calomnieuses qu'ils ont portées contre lui au sujet de l'abolition, quoiqu'ils sachent bien qu'elles n'ont pas le moindre fondement. Loin de là: jugeant de l'avenir par le passé nous pensons que leur langage n'en sera que plus violent et leurs accusations plus souvent reproduites; car il est à remarquer que la violence est presque toujours compagne de l'erreur.

Mais quelle que soit la conduite des journaux du pouvoir, le peuple accueillera cette preuve nouvelle et non équivoque des sentimens de l'illustre général en faveur des institutions du Sud. Ceux mêmes qui ne partagent pas ses opinions politiques s'empresseront de lui rendre justice.

Et non seulement cette correspondance détruit l'accusation calomnieuse d'abolitionisme portée contre le général Harrison, mais encore elle répond victorieusement à celles non moins calomnieuses d'avoir été fédéraliste et d'être sous la domination d'un comité.

Richmond, 11 avril 1840.

"Cher Monsieur—Les explications contenues dans cette lettre m'excuseront j'espère auprès de vous, d'avoir pris la liberté de vous écrire.

"Parmi les nombreuses accusations portées contre vous par les journaux et par les partisans de M. Van Buren, il y en a deux sur lesquelles on compte le plus et les deux plus puissantes dans le Sud sont: que vous êtes un fédéraliste et un abolitioniste. Convaincus, d'après les preuves les plus incontestables, que ces accusations sont fausses, vos amis se sont réunis et les ont repoussées et réfutées; du moins ils le croient. Cependant à mesure que les chances de votre élection augmentent, à mesure que le cœur du patriote s'ouvre à l'espérance du succès de celui dont il attend une administration sage, économe et républicaine, la malignité de vos ennemis semble augmenter et les *hommes des dépouilles* deviennent moins délicats sur le choix des moyens qu'ils emploient pour retenir le pouvoir au moyen duquel ils se procurent du butin.

"On peut trouver la preuve non équivoque de ce que j'avance dans le Richmond Enquirer du 16 du courant, dans une production portant le nom d'adresse du comité central de Van Buren de notre ville. On établit hautement dans cette adresse que vous êtes un fédéraliste et un abolitioniste et que vos amis dans le Sud vous soutiennent, sachant bien que vous êtes l'un et l'autre. Cette assertion est mise en avant pour contraster avec l'opinion des whigs de la Virginie telle qu'elle est exprimée dans l'adresse au peuple de l'Etat publiée par la convention tenue en cette ville au mois de février dernier, dont je vous envoie aujourd'hui une copie par la poste.

"Je regarde donc l'accusation comme une imprudente calomnie contre vous, aussi bien que contre les whigs de la Virginie contre lesquels elle est spécialement dirigée; et si elle avait été publiée dans un journal quelconque folliculaire anonyme, elle n'eut mérité que le mépris; mais comme l'accusation est maintenant portée par un corps d'individus, ce qui lui donne plus d'importance et que le sujet de l'abolitionisme est d'une importance extrême; que je ne pourrais pas, non plus que les whigs de la Virginie et du Sud généralement, voter pour un abolitioniste quel qu'il fût pour Président des Etats-Unis (non plus que pour un Indien des Florides;) et comme j'ai été porté devant le peuple de cet Etat sur le ticket whig comme électeur, j'ai cru devoir à vous, à la cause whig et à moi même de vous demander de repousser par vous même, dans une lettre à moi écrite et que je puisse publier, l'accusation portée contre vous.

"Permettez-moi de vous dire qu'en repoussant cette accusation vous avancerez votre cause auprès de tous les hommes de sens et de réflexion; mais que cette démarche doive vous profiter ou vous nuire, je crois que vous devez la faire pour vous et pour nous; car je suis convaincu que vous seriez aussi éloigné de vouloir avancer votre cause par une fraude quelconque que nous pourrions l'être d'en être les instrumens volontaires ou involontaires.

"Veuillez donc me dire si vous partagez toujours les sentimens exprimés dans votre discours de Vincennes au sujet de l'abolition en 1835. Si vous avez jamais été membre d'une société abolitioniste en Virginie; si vous avez désigné la société de Richmond comme une société abolitioniste; et quelle a été votre connexion politique s'il y en a eu, avec le parti fédéral.

Je suis &c. JAMES LYONS.

Au Général W. H. Harrison, Cincinnati, Ohio.

RÉPONSE DU GÉNÉRAL HARRISON.
North Bend, 1er juin 1840.

Mon cher Monsieur, au moment où je reçus votre lettre du 14 avril, je souffrais beaucoup d'un violent rhume de cerveau qui s'est terminé par une névralgie intermittente ou, comme on l'appelle vulgairement, un tic douloureux, qui devenait si insupportable lorsque j'écrivais, que j'ai été obligé de m'abstenir pendant quelque temps de presque tout travail de ce genre. Quand je fus rétabli, les lettres auxquelles je n'avais pas répondu, formaient une masse si effrayante que je ne suis pas encore parvenu à m'y reconnaitre, même avec l'aide de mon *comité de tutelle*. Et bien que j'aie pris le parti de me débarrasser d'une bonne portion de cette correspondance en l'envoyant aux flammes plutot qu'au comité, j'ai été si constamment interrompu par les continuelles visites qui me viennent à toute heure, que je n'ai pu avancer bien vite et que je suis encore loin d'être à jour. Ce que je vous dis là, vous expliquera comment j'ai pu vous traiter avec une apparente negligence; c'est certes une faute dont je ne me serais pas rendu volontairement coupable, tant à cause de votre haute position dans le monde, que de l'estime parfaite que m'inspirent pour vous les longues relations et l'intime amitié de nos deux familles. Mais sans d'aussi puissantes raisons, je dois vous l'avouer, je ne me serais jamais décidé à répondre à la partie politique de votre lettre. Je suis certain que vous-même, après reflexion, vous penserez que cela était parfaitement inutile: car je ne puis supposer que les amis personnels et les connaissances que je compte dans l'Etat où je suis né, aient de ma probité politique une moins bonne opinion que les ardents politiques du Sud, Stanly, Alford, Legare, Dawson, King, &c. Or, ceux-ci me font l'honneur de croire que je ne laisserais mes amis citer les discours que j'ai prononcés à Vincennes et dans d'autres endroits pour montrer quelles sont mes opinions politiques, si je ne professais pas encore les mêmes opinions en ce moment. Aussi ont-ils traité avec mépris l'accusation d'abolitionisme qu'on a lancée contre moi et ont-ils affirmé *avec raison* que j'avais plus fait et plus souffert pour le maintien des droits du Sud que tout autre homme habitant au Nord de la ligne de Mason et Dickson. Un grand nombre d'individus (dont les neuf dixièmes au moins sont des adversaires politiques) m'ont, il est vrai, demandé maintes fois de répéter ce que j'avais dit et écrit au sujet d'une Banque des Etats-Unis, de l'abolitionisme, &c. J'ai toujours refusé de leur répondre; d'abord, entre autres raisons, il m'eût été physiquement impossible de le faire; car tous voulaient avoir mon opinion écrite de ma main et adressée à chacun d'eux en particulier, et ils ne se seraient pas contentés d'une circulaire collective et imprimée qui leur eut été envoyée à tous. J'ai été décidé cependant à profiter de la première occasion favorable pour me référer aux lettres écrites et aux discours prononcés par moi à différentes époques sur les sujets dont j'ai parlé plus haut et pour les accepter intégralement. C'est ce que j'ai fait tout récemment dans une lettre adressée à un comité élu par les membres whigs de la Législature de New-York. Cette lettre aura probablement été publiée au moment où celle-ci vous parviendra.

Quant à la discussion qui a eu lieu au sénat entre M. Randolph et moi, discussion dont le compte rendu est annexé à l'adresse, où pourrai-je trouver une meilleure preuve qu'il y a impossibilité pour moi, quelque chose que j'écrive, de satisfaire mes ennemis politiques si ce n'est le récit partiel qu'ils ont donné de cette discussion? Si l'accusation lancée contre moi par M. Randolph est digne de foi, prise dans le compte rendu d'un journal, sans doute aussi on doit considérer ma réponse comme ayant le même caractère. Il faut aussi remarquer que M. Randolph n'a fait aucune réplique à ma réponse à son attaque, et qu'il n'était pas homme à [illegible] s'il lui eut été possible de faire autrement. Je pense au fond qu'il regrettait sincèrement de m'avoir attaqué. Il me l'a souvent dit ici-même et il a plus d'une fois insisté pour qu'un diner d'amis vint faire oublier cette querelle. J'ai dû l'accepter. A ce diner se trouvaient MM. Calhoun, Hayne, le général Hamilton et plusieurs autres, qui tous étaient partisans de Jackson. Depuis cette époque jamais nos relations d'amitié n'ont été interrompues.

Pour répondre à ce que vous dites au sujet de mes liaisons avec l'ancien parti fédéral, je veux vous exposer les circonstances dans lesquelles je reçus deux nominations de John Adams. En 1796, le général Wayne quitta l'armée pour se rendre à Philadelphie. J'étais marié depuis peu et je lui offris ma démission des fonctions d'aide de camp que je remplissais près de lui; il refusa de la recevoir et me dit qu'il pouvait se passer de mon service durant son voyage. Ce fut durant ce même voyage qu'il obtint pour moi du général Washington la promesse d'un emploi civil: je lui avais déjà exprimé ma détermination de quitter l'armée. Cette promesse, le président la répéta à mon frère, Carter B. Harrison, alors au congrès, et y ajouta quelques remarques pleines de bienveillance sur ma conduite à l'armée. Quand le général Washington quitta la présidence, j'eus tout lieu de croire qu'il avait obtenu de M. Adams la promesse de remplir ses intentions. Quand la charge de secrétaire du territoire du Nord-Ouest devint vacante, M. Adams me la donna, malgré l'opposition du secrétaire d'Etat, le colonel Pickering.

En 1799, je fus choisi par le *parti républicain* de la législature territoriale comme candidat pour être nommé délégué au Congrès. Entre M. Arthur St. Clair, jr, [fils du gouverneur St. Clair], candidat fédéral et moi, les votes se partagèrent précisément d'après le rapport des forces que possédaient les deux partis dans la législature; seulement un républicain, cédant à son estime pour le gouverneur, vota en faveur de son fils. Le vote fut de 11 contre 10; pas un seul des neuf fédéralistes ne se prononça pour moi. Avant mon départ de Cincinnati, les membres républicains me firent promettre de faire en sorte que mon opposition connue aux mesures de l'administration ne nuisit en aucune manière au grand objet pour lequel j'étais délégué. A mon arrivée à Philadelphie, je fus reçu par M. Adams de la manière la plus flatteuse. A ses diners auxquels je fus souvent invité, il semblait prendre grand plaisir à parler des services de mon père dans le Congrès de la Révolution, racontant des anecdotes qui montraient son dévouement à la cause de la liberté et rappelant l'effet de ses plaisanteries qui dissipèrent plus d'une fois la tristesse que causait par instant l'état désespéré des affaires. Je n'eus aucune conversation avec M. Adams sur des points politiques si ce n'est pour lui exposer mes vues au sujet du changement dans le système des ventes de terres publiques, que j'étais heureux de le voir approuver. Aussitôt que la loi pour la division du Territoire du Nord-Ouest fut adoptée, j'appris que l'intention de M. Adams était de me nommer au gouvernement de l'Indiana. Je n'hésitai pas un instant à lui déclarer que je n'accepterais pas, bien que je fusse pressé de le faire par les principaux membres du parti fédéral au Congrès. Je ne tardai pas à connaitre les motifs de ces messieurs. Il y avait eu plusieurs assemblées du peuple dans le Territoire du Nord-Ouest dans lesquelles des résolutions avaient été adoptées afin de me recommander au Président pour le gouvernement du Territoire au lieu du gouverneur St. Clair. Ces résolutions avaient été envoyées, avec une adresse dans le même sens, au Président et au Sénat. Sur ces entrefaites il arriva que deux sénateurs distingués jetèrent les yeux sur ce poste. L'un d'eux qui avait été fort pressant pour m'engager à aller dans l'Indiana, possédait de vastes terres dans le territoire du Nord-Ouest et c'était sans doute une des raisons qui lui faisait souhaiter d'y être envoyé. Mais le véritable motif était d'assurer au parti fédéral ce Territoire lorsqu'il serait transformé en Etat, et cela devait arriver bientôt. Afin de mettre à bout ce projet, il était nécessaire de me mettre hors du chemin. On me pressa donc encore, malgré mon premier refus, d'accepter le poste qu'on m'avait offert. A la fin, mes amis MM. Nicholas, Wilson Cary du sénat et John de la Chambre me décidèrent. Ils me représentèrent tous les avantages de ce poste pour moi même; de plus il m'assurèrent que sans nul doute M. Jefferson serait élu président au mois de novembre suivant, que je serais conservé comme gouverneur de l'Indiana et que quelque républicain succéderait à St. Clair dans le gouvernement du territoire du Nord-Ouest. J'acceptai donc la place, avec la résolution de ne prendre aucune part à la lutte électorale, puisque l'Indiana n'avait point de voix dans le choix du Président.

Voilà le récit complet de toutes mes relations avec la présidence de M. Adams. Je finirai en ajoutant que M. Jefferson ne fut pas plutôt inauguré qu'il m'assura de sa faveur et de sa confiance, et je pense qu'il y a des preuves suffisantes que je les ai conservées jusqu'à la fin de son administration.

Vous m'avez demandé pourquoi je suis servi, pour désigner une société dont je fis partie à Richmond en 1791, du mot *abolitioniste* au lieu du mot *philantropique* (humane) qui est celui par lequel cette société, on le sait fort bien, se distinguait; tout ce que je puis vous dire à ce sujet, c'est que je suis réellement servi du terme "société abolitioniste", ce que j'ai de la peine à croire (et il m'a été impossible de consulter le journal contenant mon adresse au peuple du district en 1822) ce ne peut être qu'une erreur qui me sera échappée et qui s'explique aisément après un laps de 31 ans. Après tout, le mot "abolition" ne signifiait pas en 1822 ce qu'il signifie aujourd'hui. On ne saurait douter que la société dont M. Tarlton Pleasants était membre et que dans le Richmond Whig il appelle la "société philantropique de Richmond" (et c'est aussi sous ce titre que le juge Catch qui me délivra un certificat en 1822, la désigne) ne soit la même que celle dont je faisais partie. M. Pleasants en était membre en 1797, moi en 1791. A cette première époque M. Robert Pleasants, était président et ce fut lui qui m'admit.

Je ne tiens pas à voir publier ce que je viens de vous écrire, mais vous pouvez vous servir des faits que j'établis et dire qu'ils vous ont été fournis par moi.

J'ai écrit à un ami au congrès, M. Jos. Williams du Tennessee, au sujet des rapports qui existent entre le comité de correspondance du comité de Hamilton et moi, et je l'ai autorisé à publier sa lettre.

Au moment où je veux continuer à vous donner de nouvelles explications, je suis interrompu par la visite de plusieurs personnes de Louisville et je termine en vous priant d'agréer, etc.

W. H. HARRISON.

INTERIEUR.
SOLENNITÉ AU FORT MEIGS.—Cette grande solennité patriotique a été des plus brillantes. D'après une lettre publiée par le *Republican* de Cincinnati, plus de 40,000 citoyens s'étaient réunis autour de ce fort, et la réception du général Harrison a été un véritable triomphe. Le grand citoyen a trouvé de belles paroles pour répondre à l'enthousiasme des nobles représentants de quatorze Etats de l'Union et ces quatorze Etats ne seront pas les seuls à le soutenir aux élections de novembre!

MICHIGAN.—Les nouvelles du Michigan sont des plus favorables: chaque jour la *réforme* y fait des progrès.

PENNSYLVANIE.—L'adresse du comité loco-foco de la Pennsylvanie renferme tant de calomnies contre le général Harrison, que M. Hay, éditeur de l'*American Sentinel* et l'un des membres du comité, a refusé d'y apposer sa signature.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. HENRY DUGUE, comme candidat pour la place de Représentant de la paroisse de Jefferson, à la prochaine élection.
28 av—6o

COMMERCIAL.
MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 24 juin 1840.

Espèces	5 @ 6	pour cent prime.
Billets de Banque des E. U.	2½ @ 3	do.
Notes de la Tresorerie	7 @ 8	do.
Souveraine	$4 85 @ $5 23.	
Doublons Espagnols	17 @ 17 39½	
do Mexicains	16 ¼ @ 16 37.	
Or Américain	6 @ 8	pour cent prime.

DERNIÈRES DATES.

New-York	juin 13	Liverpool	mai 15
Boston	juin 12	Londres	mai 16
Philadelphie	juin 14	Havre	mai 13
Washington	juin 14	Paris	mai 13
Baltimore	juin 15	Bordeaux	mai 8
Charleston	juin 19	Madrid	mai 4
Vera-Cruz	juin 5	Cadiz	avr. 28
Tampico	juin 6	Havane	juin 13
Mexico	mai 27	Houston	juin 4

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.
Navire Mary Kingsland, McCerren, Liverpool, P Laidlaw
Ambassador, Kelly, Liverpool, J Duncan & co
Brick Confidence, Cozens, New York, A Cohen
Goel. Angeline, Liddle, Mobile, Edward McDermot
Craton, Fogg, Baltimore, Bedford & Beck
Charlotte, Perry, Pensacole, J Thayer & co
Urchin, Cook, St. Marks, capit
Mount Moriah, Peachy, Pensacole, S & J P Whitney

ARRIVES.
Navire Nestor, Moses, du Hâvre, 5 mai.
Navire Cassandra, Rodgers, de Glasgow.
Brick Apalachicola, Scheineidau, de la Havane.
Bateau de remorque Hudson, Davis, des Passes.
Steamer Swallow, Anders, de Cincinnati.
" Lady of the Lake, Hatching, de la Mobile.
" Wm. French, M[illegible], de Louisville.
" Colorado, Strec[illegible], Lafourche.
" Chester, Cable, de St. Louis.

EN RIVIERE.
Brick Syren, Nicholson, de Boston.

☞ Le navire OLYMPIA, capitaine Gray, du Havre, est en déchargement en face du marché aux légumes, de la première municipalité. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. F. PERRET.
25 juin

TIRAGE OFFICIEL DE LA GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe No. 71.
16 28 74 46 42 55 9 32 60 72 20 61 71
TIRAGE AUJOURD'HUI à 6heures à l'Exchange Hôtel.
Gros Lot $10.000
1 Lot de 6.800
1 Lot de 2,800
1 Lot de 1,500
1 Lots de 1,396
20 Lots de 500
Billets, $4 00—coupons en proportion.
☞ Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
25 juin 35, rue du Canal.

☞ Le capitaine, ni le consignataire du brick français LOUISE, ne sont responsables des dettes contractées par l'équipage. J. P. BONNET, 3, Royale.
23 juin

☞ Les consignataires des marchandises par le brick français, la LOUISE, capitaine Anveau, venant de Marseille, sont priés de faire leurs formalités en douane. J. P. BONNET, 3, rue Royale.
23 juin

DOUBLONS.—200 doublons espagnols, à vendre par DAVIS & HOBARD, 18, rue de la Douane. 20 j.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 9 juin 1840.—No. 12566.—L. T. Landry & Co. contre ses créanciers.—Ordonné que toutes personnes intéressées aient à déduire sous dix jours de la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le tableau provisoire enrégistré par le syndic ne serait pas homologué.
Par ordre de la Cour,
Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, 12 juin 1840.
15 juin—3, en 16j. ARMAND PITOT, Greffier.

CHEMIN DE FER DE NASHVILLE.
Arrangement pour l'Eté.
☞ A partir de Lundi, le 1er juin prochain, les départs auront lieu à
6 heures A. M. } Et les retours comme à
12 " M. } l'ordinaire.
4 1/2 " P. M. }
30 mai JAMES H. CALDWELL, président.

☞ L'attention des personnes qui sont engagées dans les entreprises des moulins à scie ou d'entrepots de bois est appelée sur la vente d'esclaves qui doit avoir lieu aujourd'hui jeudi, 25 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, St. Louis, par le juge Dugué. Ces esclaves appartiennent en partie à la succession de JAMES BURDON et ils seront vendus sans réserve pour effectuer le partage entre les héritiers.
Parmi ces esclaves sont des forgerons, des ingénieurs des charpentiers, des scieurs, des bucherons, et charretiers connaissant tous parfaitement bien la ville.

JEUNE GARDE A CHEVAL.
Un comité général est ordonné pour dimanche 28 du courant, à 10 heures 1/2 du matin, pour prendre connaissance de la situation des finances de la compagnie.
Les membres sont invités à ne pas manquer de s'y rendre.
Par ordre du cabitaine,
CT. BACON,
25 juin Maréchal des logis, chef par intérim.

PAR LE REGISTER.
☞ Pour les autres avis du Register, voir la quatrième page.

SUCCESSION de feu Peter De Wen.—Jeudi le neuf juillet 1840, à 10 heures A. M. en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 février 1840.—Il sera offert en vente publique, à l'encan, à la presse à Coton de Freret frères, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Union, Baronne et Perdido, trente trois balles de coton repressé (repacked cotton) appartenant à la succession de feu Peter De Wen.—Conditions comptant.
Wm. F. C. DUPLESSIS, régister des testaments. 25j

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu David Lewis—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Isaac Philips, curateur de la succession de feu Daniel Lewis ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,
25 juin Register des Testaments.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian juge—Présent l'honorable Charles Maurian juge—23 juin 1840—No 13076—Adolphe Schreiber contre ses créanciers et les créanciers de Chabert & Schreiber.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Chabert & Schreiber, il est ordonné que lesdits créanciers se réuniront dans l'étude de F. Grima, notaire public, le 27 juillet 1840, pour y délibérer sur les affaires desdits insolvables, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre leur personne et leur propriété sont et demeurent suspendues. Il est en outre ordonné que C. D. Dufour, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens dans ce proces.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier le 24 juin 1840.
25 juin ARMAND PITOT, greffier.

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.
DES soumissions cachetées seront reçues au bureau de la Compagnie, jusqu'au 15 juillet prochain, pour la location de la Salle de Bal et dépendances, pour un an à partir du 15 novembre prochain.
Par ordre, J. A. DUREL, Secrétaire.
25 juin—6

LA société existant sous la raison de Ve. P. Hacker & Co, est dissoute à partir de ce jour, d'un commun accord. Madame Ve. Hacker, reste seule chargée de liquider les affaires de la société et les continuera sous son nom.
Nouvelle-Orléans, 25 juin, 1840.
25j—1 Ve. P. HACKER, P. Atn. GAUDIN.

PERDU 3 billets de $166 66 2/3, tirés par Cephise Fonvielle, et endossés Mel. Roudez, payables à un, deux et trois ans du 15 novembre 1835, signés *à caricier* par Mr. Marks, notaire public, et un billet de $240, tiré par Jean Auguste & Hypolithe Lafargue, et endossé par Leonard Clement Pascal le 8 mars 1837 à 17 mois, signé nevarietur, par Joseph Cuvillier, notaire public.
Le public est informé que le paiement des dits billets a été arrêté.
25 juin—3 LOUIS BURDET.

ON DEMANDE à acheter une négresse qui puisse tout faire dans une maison.—Une femme respectable, pouvant fournir d'excellentes recommandations, desire se placer en qualité de nourrice; et une cuisinière parlant français et plusieurs blanchisseuses et repasseuses peuvent trouver de bons emplois—S'adresser au bureau de placement et de correspondance, rue du Canal, No. 42. 25 juin—3

TRAITES à vue et à 60 jours sur Baltimore, à vendre par CHARLES CLEGG, 47, rue Royale. 25j

ARGENT de l'Illinois—1000 piastres, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, Camp. 25 juin

BISCUITS de pilotes frais—200 barils à vendre par R. H. LAWRENCE, 28 et 29, Nlle-Levée. 25 juin

WHISKEY.—100 barils whiskey rectifié, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas. 25 juin

FARINE—130 barils farine superfine, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas. 25 juin

SAVON—75 caisses à bas prix à vendre par P. A. GIRAUD, 12 rue Tchoupitoulas. 25 juin

PLOMB DE BALTIMORE de la COMPAGNIE POIVER. Reçu directement et à vendre par CHARLES CLEGG, 47, rue Royale. 25j

LIVRES A COPIER—Un nouvel envoi, de dimensions extra larges, à vendre par DAVID FELT & Co., 41, rue de la Douane. 25 juin

EPAULES ET JAMBONS—25 barriques en débarquement et à vendre par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas. 25 juin

JAMBONS DE WESTPHALIE de qualité supérieure à vendre par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas. 25 juin

WHISKEY—126 barils whiskey rectifié en débarquement du steamer Swallow, à vendre à bas prix sur la Levee, par R. H. LAWRENCE, 28 et 29, Nouvelle-Levée. 25 juin

BLÉ—387 sacs bon état, reçus par le steamer Alton et à vendre par JOHN A. MERRITT & Co., 53, rue du Camp. 25 juin

CAFE de la Havane—240 sacs en débarquement de la goëlette Francis Amy, à vendre en lots au gré des acheteurs, par ABRAHAM TRIER, 34, rue Gravier. 23 juin

LARD—90 bls. jambons de Cincinnati, plats-cotés et épaules, 80 do de l'Illinois, à vendre par MAHARD & BROTHER, 38, Nlle. Levee. 25 juin

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, récemment reçus et à vendre par MAHARD & BROTHER, 38. Nouvelle Levee. 25 juin

FARINE—100 barils farine superfine, récemment reçus et à vendre par MAHARD & BROTHER, 38, Nlle. Levee. 25 juin

BŒUF—100 demi barils bœuf mess pour famille, 50 do do bœuf M O, 100 do do prime et B do, et 100 barils St O. à vendre par MAHARD & BROTHER, 38, Nlle. Levee. 25 juin

PORC—250 barils porc mess, 20 demi do do, 100 do P O, à vendre par MAHARD & BROTHER, 38, N. Levee. 25 juin

BIERRE forte de Londres double.—200 barriques importées directement, contenant des quarts et des pintes de 6 et 8 douzaines chaque, dans un parfait état, et au sec de plus une année, à vendre par CHARLES CLEGG, 47, rue Royale. 25j

ARTICLES DE FANTAISIE—Les soussignés viennent de recevoir de nouveaux envois d'articles de fantaisie de Londres et de Paris, comprenant des tables de toilette en acajou et en bois de rose pour hommes et pour dames, avec glaces et instrumens de toilette en argent; des pupitres à écrire du dernier et style de la regence, en bois de rose et d'érable; des boites à ouvrage en ivoire et autres; des vases de porcelaine, des pots à fleurs; des flacons d'odeurs; et toutes sortes d'ornemens de cheminée; et en outre un assortiment de souvenirs, de boites à musique, de boites à priser, de boites à cigares, à l'eau de Cologne, &c. &c. HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres. 25 juin

FARINE—200 barils farine superfine, à vendre par SAM. BELL, 89, Magasins. 23 juin

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par SAM. BELL, 89, Magasins. 23 juin

ARDOISES—24 milliers ardoises de belle qualité, de Bangor, 18 sur 10, venant d'arriver de Liverpool, et à vendre par LYALL & DAVIDSON, 160, rue des Remparts. 23 juin

FARINE—2000 barils farine de Cincinnati, en magasin et à vendre par JOS. LANDIS & Co, 14, Poydras. 23 juin

WHISKEY—250 barils whiskey rectifié, à vendre par JOS. LANDIS & Co, 14, Poydras. 23 juin

TOILE et Corde d'Emballage—300 pièces toile, et 300 rouleaux de corde, à vendre par SAM BELL, 89, Magasins. 23 juin

SAINDOUX—300 barillets saindoux, en feuilles, à vendre par SAM. BELL, 89, Magasins. 23 jn

SACS en Pitre—42 balles de grandeurs moyennes et de petites dimensions, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 23 juin

SAVON—634 caisses de la marque de Meachum, et 324 de Gould, en débarquement du brick Tom Payne, 1000 caisses en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 23 juin

CRANBERRIES—50 quarts de baril, 50 huitièmes de baril, en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 23 juin

CHANDELLES—40 caisses chandelles de composition, en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 23 juin

CIGARES—300 milliers formant un assortiment complet, venant d'arriver de la Havane, et à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 23 juin

WHISKEY—150 barils whiskey rectifié en débarquement et à vendre par P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas. 23 juin

FARINE—130 barils farine superfine en débarquement et à vendre par P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas. 23 juin

LARD de l'Ouest—20 boucauts jambons et épaules en bon état à vendre à bas prix pour clore un envoi par CHAS. S. HARRISON & Co. 24, rue Poydras. 23 juin

FARINE—150 barils farine superfine, fine et commune, à vendre par CHAS. S. HARRISON & Co. 24, rue Poydras. 23 juin

CHOUCROUTTES—16 barils du Missouri, à vendre par CHAS. S. HARRISON & Co. 24, rue Poydras. 23 juin

GRAINES fraîches de navet, garanties de la récolte de 1840, à vendre par W. DINN, 17, rue de la Commune. 23 juin

TOILE D'EMBALLAGE DES INDES—12 balles excellente toile, faite expressément pour ce marché, de 43 à 46 pouces de large, en débarquement du brick Tom Payne, à vendre par GEO. GREEN & Co. 26, rue du Camp. 23 juin

TOILE d'Ecosse—1295 pièces, partie en magasin et partie en débarquement des derniers navires à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 60, rue du Camp. 23 juin

GENIEVRE de Hollande de première qualité en pipes et damejeannes; guignolet, anisette et autres liqueurs de la ville de Dantzic, à vendre par JEAN H. MARTINSTEIN, No. 122, rue Royale. 23 juin

LINGE DE TABLE—Un grand assortiment de nappes, serviettes et essuie-mains damassés et ouvrés, lesquels sont garantis être tout fil; mouchoirs de poche, blancs et imprimés, à vendre par JEAN H. MARTINSTEIN, No. 122, rue Royale. 22 juin

TOILES GARANTIES—Un bon assortiment de toiles à chemises et à draps, d'Estopilles, bretagnes, de Morlaix, coutils blancs et écrus, platilles &c. venant directement de manufactures de Silésie en Prusse et garanti être tout fil. Aussi: un assortiment de bas et chaussons, indiennes &c. à vendre par JEAN H. MARTINSTEIN, No. 122, rue Royale. 22 juin

RESINE et rebus de résine à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 40, Gravier. 20 juin

FARINE.—200 barils farine, en magasin et à vendre par SAMUEL BELL, 89, rue des Magasins. 20 juin

EAU DE SELTZ.—Reçue par les derniers arrivages, à vendre par LOREILHE & VALETON, Encoignure Royale et Douane. 20 juin

SEL—1600 sacs sel gros et 600 do. fin de Liverpool, en débarquement du Powhattan, à vendre en lots au gré des acheteurs, par ALEX. PARK, 91, rue de la Commune. 15 juin

SEL—1000 sacs de 2 boisseaux chaque, sel des Iles Turques, en débarquement et à vendre par ALEX PARK, 91 Commune. 15 juin

SEL—Sel gros et fin de Liverpool, à vendre en quantités au gré des acheteurs par ALEX. PARK, 91 Commune. 15 juin

A. Barbarosse, b. de c. l. vs. le sloop Jackson, Moussier capitaine et propriétaire.
EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honerable Thomas N. Morgan, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis entre Chartres et Royale, le 27 de juin 1840, à midi.
Le sloop JACKSON, ses agrès et apparaux &c. &c., saisi dans l'affaire ci dessus.
Cette criée étant la seconde et la dernière, le dit sloop sera adjugé au plus et dernier enchérisseur, et vendu à douze mois de terme, en bonds endossés à la satisfaction du marshal, portant intérêts à raison de 5 pour cent par an, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
CHARLES CLAIBORNE, Marshal.
3 juin

POUR NEW YORK—Directement—Devant partir dimanche le 28 du courant, à 9 heures A. M.—Le navire à vapeur, paquebot à basse pression NATCHEZ, ayant été retenu, partira le jour ci-dessus. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à VAN WYCK & Co, 25, rue du Camp. 24 juin

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Samedi le 27 courant à 10 heures du matin—Le magnifique steamer SWALLOW, capitaine M. G. Anders, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras, ou à R. H. LAWRENCE, 28 et 29, Nouvelle-Levée. 25 juin

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Vendredi, le 26 du courant, à midi.—Le steamer WM. FRENCH, capitaine R. N. Connell, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Poydras, ou à H. E. LAWRENCE, 29, Nouvelle-Levée. 25 juin

POUR LOUISVILLE, Cincinnati, Maysville, Portsmouth, Wheeling et Pittsburg.—Le bateau à vapeur neuf et tirant peu d'eau, HUGH L. WHITE, capitaine Quarrier, ayant une grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira vendredi, 26 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SAM. BELL, 89, Magasins. 25 juin

POUR SAINT LOUIS, Alton et Quincy—Le bateau à vapeur neuf et fin marcheur, CHESTER, capitaine W. H. Cable, partira pour les ports ci-dessus et tous ceux intermédiaires, dimanche 28 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emmenagements, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à W. C. TOMPKINS & Co, 66, rue du Camp. 25j

Le steamer LOUISVILLE, ayant été retenu partira ce matin, pour St. Louis à 9 heures. Les passagers sont priés d'être à bord. JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 25 juin

POUR ST. LOUIS, ALTON et QUINCY—Le steamer ALTON, capt. I. Sellers, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Poydras ou à PHELPS & co. No. 8, enc. des rues du Camp & Poydras. 25 juin—2

POUR ST. MARTINVILLE et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur A. FUSELIER, capitaine Willis Main, partira pour les ports ci-dessus, jeudi 25, à 10 heures A.M. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, No. 25, rue St. Louis. 22 juin

POUR NEW YORK—La barque fine voilière CLARION, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Little, a besoin de l'encombrement de 50 boucauts pour compléter son chargement. S'adresser à R. GRONING & Co. 25 juin

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier, PERUVIAN capitaine Wotten, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, à la Seconde Municipalité, ou à J. ALBERT, 26, rue St Louis. 25 juin

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Gray, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement pour le port susdit. S'adresser à F. PERRET, 59, Toulouse. 25 juin

POUR TRIESTE—Le bon voilier REGULUS, capitaine Thompson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à KOHN, DARON & Co, 28, rue Bienville. 20j

A FRETER—Le navire de première classe LEHIGH, du port d'environ 1600 balles de coton, attendu sous peu. S'adresser à J. ALBERT, No. 26, rue St. Louis. 25 juin

A VENDRE OU A FRETER—Le superbe brick MARY ANN, capitaine Thompson, du port de 165 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre et propre à entreprendre n'importe quel voyage. S'adresser à A. S. BARKER, 32, Camp.
Qui a à vendre, des oranges fraîches de Sicile et des Limons, actuellement en débarquement de ce brick, en face de l'Edifice Triangulaire. 25 juin

POUR LA HAVANE.—Passage seulement—La goëlette fine voilière FRANCIS AMY, capitaine Ashby, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, en face de la rue Jefferson, ou à R. GRONING & Co. 21 juin

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière DORIC, capitaine Rantiford, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. ROBERT & Co, 37 Bienville. 24 juin

POUR CHARLESTON—Le navire de première classe LEHIGH, du port d'environ 1600 balles de coton, attendu sous peu. S'adresser à J. ALBERT, No. 24, rue St. Louis. 22 juin

POUR LE HAVRE.
Le trois mats WILLIAM BROWN, capt. Harris, ayant sa cargaison engagée partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord dans la 2de Municipalité, ou à S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp. 24 juin

POUR LE HAVRE.
Le trois mats TELUMAH, capt. Glidden, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage ou fret sur le pont s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp. 23 juin

POUR LE HAVRE—Le trois-mâts neuf NORWAY, capitaine A. Eldred, et du port de 700 tonneaux, partira positivement samedi prochain. Pour fret de 100 balles de coton sur le pont ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp. 23 juin

POUR PENSACOLE—La goëlette MOUNT MORIAH, capitaine Peachy, peut prendre quelque fret s'il s'en offre aujourd'hui, à un taux modéré. S'adresser à S & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp. 23 juin

POUR NEW YORK—Passage seulement.—La barque paquebot CLARION, capitaine Little, ayant été retenue par suite du mauvais temps, partira positivement jeudi, 25 du courant. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à R. GRONING & Co. 23 juin

POUR ST YAGO DE CUBE.—La goëlette fine voilière J. H. WETTER, capt. Delvaille, partira mardi, le 23 courant, pour le port ci-dessus. Pour passage seulement ayant de beaux emmenagemens, pour douze ou quinze passagers, s'adresser au capitaine à bord, ou à KOHN, DARON & Co. No. 28, rue Bienville. 19 juin

POUR CHARLESTON (C. S.)—Le brick fin voilier SADI, capt. Park, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. W. ZACHARIE & Co., 68, rue de la Douane. 19 juin

POUR MATAMOROS (par le fleuve)
La goëlette packet WATCHMAN, capt. J Murray, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à W. F. VIGERS & Co. 30, rue Bienville. 9 juin

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, ANTIOCH, capt Wescott, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp. 29 mai

A VENDRE—10 milliers cigares de la Havane, de première qualité, en caisses contenant une centaine. J. I. LAGUERENNE & Co., 57, Tchoupitoulas. 24 juin

AVIS—Le soussigné ayant été nommé syndic de la faillite Isaac Hart & Co. prie toutes les personnes qui ont des réclamations de les présenter, et celles qui doivent à ladite faillite de régler leurs comptes sous le plus bref délai. Wm F. COMLY, 97, rue du Camp. 23 juin—10

LA BANQUE D'EPARGNES DE LA NOUVELLE-ORLEANS est transportée à l'encoignure des rues du Camp et Gravier, la porte après celle du Bureau d'Assurances de l'Océan. 22 juin—6

RALPH HUBBARD & Co.
MARCHANDS EN GROS,—rue de Chartres No. 5.
[A la tête du Cheval noir.]
RECOIVENT maintenant par le trois-mâts Alabama un assortiment d'articles d'été dans leur genre, marchandises, qu'ils offrent à vendre avec l'assortiment qu'ils ont déjà en magasin. 11 juin

A VENDRE ensemble ou séparement—Quatre beaux BILLARDS, presque neufs, avec le complément de leurs fournitures. S'adresser à M. E. Bertus ou Jn. Ste Faget. Les dits Billards sont les mêmes du Cercle Saint Louis. 17 juin—

BANQUE DES AMELIORATIONS,
Nouvelle-Orléans, ce 23 juin 1840.
DES propositions cachetées seront reçues au bureau du caissier, jusqu'au 29 juin courant, pour la confection de tous les enduits, plafonds, corniches &c. &c. à faire dans l'edifice de la Bourse St. Louis. La Banque fournissant tous les materiaux necessaires à ces travaux.
Par ordre. L. BERNARD, Caissier.
24 juin—6

BANQUE DES AMELIORATIONS,
Nelle-Orléans, le 23 juin 1840.
DES propositions cachetées seront reçues au bureau du caissier jusqu'au 29 juin courant, pour la construction d'un comptoir et étagères en acajou pour le café de la Bourse St. Louis. Le tout conformément au plan qui peut être examiné en s'adressant au bureau du caissier.
Par ordre L. BERNARD, Caissier.
24 juin—5

A LOUER.
DEUX maisons neuves avec cuisines, citernes, &c, situées rue Villeré entre les rues de la Douane & Bienville. Possession en peut etre prise immédiatement. S'adresser à D. MORPHY, 53, rue Bourgogne, entre Douane et Bienville. 23 juin 3

A LOUER—Une MAISON en briques, à deux étages, située rue Dumaine, entre Dauphine et Bourgogne, contenant quatre chambres, et dans la cour une cuisine et trois chambres à domestiques. On peut en donner possession le 1er. juillet. S'adresser à THOS. URQUHART. 2, juin—6

IMPORTATION D'AFRIQUE, du remède végétal de Baby, pour la guérison radicale de toutes les maladies vénériennes.
Seule agence 249 Royale, encoignure Dumaine.
24 juin—3.

A VENDRE par les soussignés, vin de table ordinaire, vin rouge vieux, en barriques, Pauillac, Haut Talence, St. Julien et Chateau Lafitte, vin de Beyerman en caisses et en barriques.
100 demi barriques vin blanc ordinaire,
50 do do do Longprai,
20 do do do Graves, carbonneux,
Vin rouge vieux, en demi barriques, Chateau Margaux et Chateau Lafitte,
Vin rouge vieux, en caisses, Chateau Lafite, Chateau Margaux et Larose, St. Julien,
Vin blanc vieux en caisses, Graves et Haut Sauterne.
50 paniers vin de Bourgogne mousseux,
100 caisses liqueurs fines assorties,
14 do do surfines do,
14 do do Kershwasser,
30 do Curaçao,
12 do fruits à l'eau de vie, assortis,
6 do cerises do,
400 paniers anisette,
27 caisses anisette fine, de Marie Brizard,
Fruits conservés dans leur jus,
Sardines à l'huile.
24 juin J. & L. GARNIER, 192 rue Royale.

LE DOCTEUR ACHILLE LION, chirurgien dentiste, membre de la faculté de médecine de Paris demeurant actuellement rue Royale No. 108, ancienne maison de M. Boyer entre St. Louis et Conti.
Consultations et opérations sur toutes les maladies de la bouche. 24 juin

LES créanciers de feu Bruno Daboval sont priés de s'adresser dans le plus bref délai, au docteur Damaré chargé de la liquidation de la succession.
Paroisse St. Jacques, le 22 juin 1840. Vve BRUNO DABOVAL.
24 juin—3

AVIS—Les soussignés ont pris en société M. FELIX PAUL, de cette ville. PEYROUX, ARCUEIL & Co.
24 juin—2

RIZ—200 tierçons en magasin, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 24 juin

CITRONS—500 caisses reçues par le brick Mary Ann de Messine, à vendre par A. S. BARKER, 69 1-2 Commune. 24 juin

ORANGE DE LA SICILE—500 caisses recemment reçues et à vendre par A. S. BARKER, 69 1-2 Commune. 24 juin

VIN DE CATALOGNE ROUGE—40 barriques de la meilleure marque à vendre par J. ROBERT & Co, 37 Bienville. 24 juin

CAFE DE LA HAVANE—200 sacs café prime vert à vendre par J. ROBERT, 47 Bienville. 24 juin

LETTRES de Change sur Baltimore, à 60 et 90 jours, à vendre par LAURENT MILLAUDON, 140, rue Bourbon. 24 juin

LETTRES de Change sur New York, à 60 jours de vue, à vendre par LAURENT MILLAUDON, 140, rue Bourbon. 9. juin

SEL—1200 sacs sel commun et fin, de Liverpool, en débarquement et à vendre en quantités convenables aux acheteurs. S'adresser à ALEX. PARK, 51, Commune. 3 jun

BOTTES, Souliers et Brodequins—24 caisses, en débarquement du brick Tom Payne, à vendre par R. O. HOBBS, 12, Douane. 14 juin

GOUDRON, résine, esprit de thérébentine etc.—290 barils goudron, 100 do résine, 42 do esprit de thérébentine, en débarquement de la goëlette Delight, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 24 juin

ETOFFES pour habillements de matelots—850 pièces à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 24 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndic.
IL sera vendu, le jeudi, 25 juin prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, dans la rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de la Louisiane, portant la date du 14 mai 1840, et sous la direction de J. D. Bein, syndic des créanciers de Richard Bein, les propriétés, actions de banque et esclaves ci-dessous mentionnés, abandonnés par le dit R. Bein, à ses créanciers:

Première Propriété.
Le tiers indivis d'une habitation dans la paroisse de Plaquemines, à 27 milles au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve, touchant à la propriété de J. D. Bein, ci devant appartenant à J. S. Guesnard, sur la ligne d'en haut, et à la propriété de Lizardi, sur la ligne d'en bas. Cette habitation a 33 arpents de face sur une profondeur de quarante arpents; il y a une maison d'habitation, cuisine, magasin, sucrerie, machine à vapeur, moulin, pharmacie, cabanes de nègres, moulin à gru et écuries; en outre des chevaux, des mules, des bœufs, &c. &c.

Ainsi qu'un tiers de la concession sur les derrières, contenant en tout 1274 61/100 de superficie, plus ou moins; et un tiers des esclaves ci-dessous nommés fesant partie de la dite habitation:

Bob,	nègre,	âgé d'environ	50 ans
Frank King,	do	do	23 do
Minor,	négrillon	do	6 do
Wilson,	do	do	2 do
Little Bob,	nègre	do	12 do
Betsey Miller,	négresse,	do	45 do
Betsy Erwin,	do	do	20 do
Cynthia,	do	do	16 do
Rachael King,	do	do	38 do
Buford,	jeune nègre,	do	6 do
Littleton,	nègre,	do	30 do
Andy,	do	do	20 do
Pleasant,	do	do	13 do
Little Jim,	do	do	32 do
Beck,	négresse,	do	45 do
Little Rachel,	do	do	16 do
Flora,	do	do	55 do
Minerva,	do	do	18 do
Little Rose,	do	do	14 do
Little Maria,	do	do	17 do
Ben Smith,	nègre,	do	30 do
Henry Green,	do	do	50 do
George,	do	do	30 do
A. B. Smith,	do	do	35 do
Alexander,	do	do	20 do
Célestine,	do	do	18 do
Asenore,	do	do	17 do
Turner,	do	do	17 do
St. Louis,	do	do	15 do
Tom Smith,	do	do	28 do
Happy,	do	do	27 do
Pyton,	enfant,	do	1 do
Little Daniel,	nègre,	do	19 do
Cuyer,	do	do	25 do
Long David,	do	do	26 do
Frank Duplessis,	do	do	25 do
Bill,	do	do	50 do
Maria,	négresse,	do	50 do
Martha,	do	do	22 do
Feby,	do	do	30 do
Harriet	do	do	9 do
Sylvia,	do	do	30 do
Sophia,	do	do	40 do
Eliza,	do	do	30 do
Rose,	do	do	25 do
Maria,	do	do	12 do
Florice,	do	do	10 do
Juliet,	do	do	50 do
Ellen,	do	do	30 do
Caroline,	do	do	5 do
Seraphine,	do	do	17 do
Big Maria,	do	do	35 do
Rachael Duplessis,	do	do	35 do
Old Lewis,	nègre,	do	80 do
Old Auguste,	do	do	70 do
Big Peter,	do	do	44 do
Hortance,	do	do	50 do
William,	do	do	40 do
Cæsar,	do	do	35 do
Abraham,	do	do	35 do
Ben Bunker,	do	do	35 do
Black Dave,	do	do	28 do
Collins,	do	do	23 do
Stuart,	do	do	20 do
Washington,	do	do	21 do
Fener,	do	do	20 do
Daniel Polk,	do	do	30 do
Big Ben,	do	do	30 do
Henry,	do	do	30 do
July,	do	do	9 do
February,	do	do	9 do
Charles,	do	do	25 do
Little Peter,	do	do	18 do
Norman,	do	do	21 do
Edward,	do	do	27 do
Biure,	do	do	55 do
Long Tom,	do	do	30 do
Edward,	do	do	30 do
Nick,	do	do	27 do

Ainsi que 116 actions du fond capital de la banque de l'Union.
Conditions comptant.

2me propriété.
Deux lots et demi de terre situés dans l'ilet borné par les rues Nayades, Clio, Apolon et Calliope; et désignés par les numéros 3, 4 et 5, mesurant ensemble 63 pieds 9 pouces de face à la rue Nayades, sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces et 5 lignes.

La moitié du lot no 3 mesure 12 pieds 9 pouces sur la rue Nayades, sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Le lot no 4 mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Nayades sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Le lot no 5 a les mêmes dimensions que le lot no 4; il y a sur le derrière un passage de 11 pieds de largeur qui est commun à tous les lots qui ont leur façade sur la rue Nayades.

Conditions—Cinq cent piastres pour chaque lot en un billet à 60 jours; et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets souscrits et endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

3me propriété.
Le tiers indivis des dix huit lots de terre ci-dessous désignés, situés dans le faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, dans l'ilet compris entre les rues Prytannée, St. Andrew, Ursula et Ste. Marie, et ayant les dimensions suivantes savoir:

Le lot no 1 formant encoignure aux rues St Andrew et Ursula, mesure 26 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St. Andrew, sur une profondeur de 123 pieds 4 pouces 4 lignes sur une ligne, 122 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne opposée, et 26 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le derrière.

Le lot No. 2 a la même façade et le même derrière que le lot No. 1, sur une profondeur de 122 pieds 10 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le sépare du No. 1, et 122 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne opposée.

Le lot No. 3 a la même façade et le même derrière que le No 2, sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 4.

Le lot No. 4 a la même façade et le même derrière que le lot No 3, sur une profondeur de 121 pieds 3 pouces sur la ligne qui le sépare du No 5.

Le lot No. 5 a la même façade et le même derrière que le lot No. 4, sur une profondeur de 121 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 6.

Le lot No. 6 a la même façade et le même derrière que le lot No. 5, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 7.

Le lot No. 7 a la même façade et le même derrière que le lot No. 6, sur une profondeur de 119 pieds 7 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 8.

Le lot No. 8 a la même façade et le même derrière que le lot No. 7, sur une profondeur de 119 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne qui le sépare du No 9.

Le lot No. 9 mesure 26 pieds 4 pouces 1 ligne sur la rue St Andrew, 26 pieds 3 pouces 6 lignes sur le derrière, par une profondeur de 118 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 8, et 118 pieds 7 pouces sur la ligne opposée.

Le lot No. 10, formant encoignure aux rues Ste. Marie et Ursulines, mesure 26 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur de 123 pieds 4 pouces 4 lignes face à la rue des Ursulines, 122 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne qui le sépare du No. 11, et 26 pieds 3 pouces 4 lignes sur le derrière.

Le lot No. 11 a la même façade et le même derrière que le No. 10, sur une profondeur de 122 pieds, 10 pouces 1 ligne sur la ligne qui le sépare du No. 10.

Le lot No. 12 a la même façade et le même derrière que le lot No. 11, sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 11.

Le lot No. 13 a la même façade et le même derrière que le lot No. 12, sur une profondeur de 121 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 12.

Le lot No. 14 a la même façade et le même derrière que le lot No. 13, sur une profondeur de 121 pieds 3 pouces 1 ligne sur la ligne qui le sépare du No. 13.

Le lot No. 15 a la même façade et le même derrière que le lot No. 14, sur une profondeur de 120 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 14.

Le lot No. 16 a la même façade et le même derrière que le lot No. 15, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 15.

Le lot No. 17 a la même façade et le même derrière que le lot No. 16, sur une profondeur de 119 pieds 7 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 16, et 119 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne opposée qui le sépare du No 18.

Le lot No. 18 mesure 26 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Ste. Marie; 26 pieds 3 pouces 6 lignes sur le derrière, sur une profondeur de 119 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 17 et de 118 pieds 7 pouces sur la ligne opposée. (Le tout mesure américaine.)

Conditions:—Comptant.

4ème. Propriété.
Un Ilet de Terre situé à Carrollton, paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désigné par le no. 2, étant une portion du premier ilet no. 248, et étant composé de 12 lots ayant les dimensions suivantes, savoir:

Les lots nos. 1, 2, 3, 4 et 5, ont chacun 60 pieds de face sur une rue sans nom, sur 120 pieds de profondeur, et à laquelle rue et à la rue Dix-septième le lot no. 1 forme encoignure. Le lot no. 5, forme l'encoignure de deux rues sans nom.

Le lot no. 6 a 60 pieds de face à une rue sans nom, sur 150 pieds de profondeur. Les lots nos 7, 8, 9, 10 et 11, ont chacun 60 pieds de face à la rue Jefferson, sur 120 pieds de profondeur; le lot no. 7, forme encoignure à la rue Jefferson, et à une autre rue; le lot no. 11, forme encoignure aux rues Jefferson et Seizième. Et le lot no. 12, a 60 pieds de face à la rue Seizième, sur cent cinquante pieds de profondeur.

Conditions, comptant.

5ème. Propriété.

Sam Ford, nègre	âgé d'environ	24 ans
Alec, négrillon	" "	16 "
Charlotte, négresse	" "	21 "
Little Sam son enfant	" "	4 "

Conditions, comptant.

6ème. Propriété.
Les Ilets de Terre situés dans la ville de Shrewsbury, savoir:
Nos. 15, 16, 18, 19, 106, 101, 103, 9, 10, 11, 12, 13, 156, 145, 146, 147, 129, 130, 133, 141, 110, 115, 118, 28, 27, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 60, 52, 61, 58, 56, 5, 6, 7, 8, 20, 100, 33, 34, 35, 36, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 1, 2, 23, 26, 29, 30, 31, 32, 89, 90, 91, 92, 93, 97, 98, 128, 137, 189, 139, 140, 152, 155, 102, 95, 99, 3, 160, 158 et 116, fesant en tout 90 ilets; chaque ilet contenant 20 lots.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets de sommes au gré du syndic.

7ème. Propriété.
Le droit de batture en face de la ville de Shrewsbury.
Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit.

Huitième Propriété.
La moitié indivise de deux lots de terre, ensemble avec les améliorations qui sont dessus, situés dans le faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, dans cet Etat, et désignés par les lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 40.

Le lot No. 8 mesure 60 pieds de face à la rue Philippi, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue Nayades.

Le lot No. 9 mesure 66 pieds 9 pouces de face à la rue Nayades, s'étendant dans la profondeur jusqu'au lot No. 6, sur la ligne duquel il mesure 75 pieds 4 3-4 pouces, et est borné sur le côté d'en bas par le derrière des lots Nos. 7 et 8, sur laquelle ligne il mesure 128 pieds, et sur le côté d'en haut par l'habitation Livaudais, sur laquelle ligne il mesure 120 pieds 5 pouces. (Le tout mesure française.)

Conditions:—Comptant.

Tous les paiements ci-dessus devront être faits en billets souscrits et endossés à la satisfaction du syndic et assurés par hypothèque spéciale; le syndic se réservant le droit de refuser un endosseur, s'il ne le juge pas satisfaisant, sans être tenu de motiver son refus. Et si les billets ne sont pas ponctuellement payés à leur échéance, ils porteront un intérêt à partir de cette époque, à raison de 10 pour cent par an jusqu'au payement final; sans qu'on puisse se prévaloir de cette clause pour en retarder le payement.

Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

N. B. Les actes de vente devront être signés et les billets délivrés dans les quinze jours qui suivront celui de la vente à l'encan; et dans le cas où les dites conditions ne seraient pas remplies par les acheteurs dans ce délai, les propriétés, les actions ou les esclaves achetés par eux, seront, sans avis préalable, de nouveau mis à l'encan et vendus pour leur compte et à leurs risques.

Les acheteurs pourront se mettre immédiatement en possession, en déposant leurs billets, endossés comme ci-dessus, entre les mains du notaire; et les propriétés ainsi livrées seront à leurs risques, à partir du jour de la livraison. 19 mai—4 Ips.

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu aujourd'hui 25 du courant, à 10 heures, à notre magasin d'encan, No. 112, rue de Chartres, un grand envoi de marchandises sèches, consistant en partie en:
Shawls riches, en filets noirs,
Mousselines suisses en couleur,
Draperies blanches en mousseline suisse,
Mousselines unies et brodées,
Toile d'Irlande, &c. &c.
Aussi
5 caisses gingas 4/4,
6 caisses indiennes de mode,
6 caisses cotonnade,
2 caisses denims bleus d'York,
6 balles toile à draps 4/4, écrue,
6 caisses do blanche,
4 balles flanelles,
6 caisses bas de coton blancs et bleus.
Aussi:
210 caisses raisins. 25 juin 1

PAR JOS A. BEARD.
Aux Ingenieurs Civils.
IL sera vendu jeudi, 25 du courant, à 8 heures du soir, au magasin d'encan de librairie, en face de l'Hôtel de la rue St. Charles,
Un bel instrument pour niveler, avec un compas, fait de commande à Londres. 25 juin 1

PAR JOS. A. BEARD.
Pour compte de qui il appartiendra.
IL sera vendu à l'encan, vendredi après midi, 26 du courant, à 5 heures, au magasin d'inspection de M. Ferris, encoignure des rues Julie et Commune,
348 demi barils de bœuf salé.
On peut les voir avant la vente.
Conditions—Comptant. 25 juin—2

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu sans reserve Vendredi, le 26 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, dans la rue de la Vieille Levee, au No. 167, tout le contenant de la dite maison en bois de lits et lits montés, tables, chaises, liqueurs, gravures, instruments de cuisine, et un lot de planches servant pour diviser un appartement.
Conditions comptant. 25 juin—2

PAR JOS. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, vendredi 26 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks,
PLUSIEURS BEAUX ESCLAVES,
Parmi lesquels sont des charpentiers, peintres, travailleurs aux champs, domestiques de maison, &c.
On fera connaitre les conditions au moment de la vente, ainsi que de plus amples informations sur ces esclaves.
Les actes de vente seront passés en l'étude de J. B. Marks notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 juin—2

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu, le samedi, 27 juin courant, à la Bourse de la Cité, à midi:
Une jolie propriété ou résidence d'été, sise à Mandeville sur l'autre bord du lac et à deux ilets du lac, se composant de deux portions de terre contigues, dont l'une l'encoignure, mesure 180 pieds de face à la rue Masséna et 170 pieds de face à la rue Jefferson, et l'autre, 115 pieds de face à la rue Masséna, et 212 pieds 6 pouces de profondeur; (le tout mesure française) avec une maison dessus apparemens, écurie, poulailler, puits et jardin en plein rapport; le tout entouré—Aussi une charrette, un cheval, outils &c. autres, meubles meublans &c. dont inventaire sera donné au jour de la vente.
Conditions—Un quart comptant et le surplus à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquereur. 20 juin

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu samedi, le 27 courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis:—
CELESTE, agée d'environ 35 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.
ALEXIS son fils, negrillon agé d'environ 11 ans, bon garçon et domestique de maison, très actif et intelligent. Ces deux esclaves sont entièrement garantis contre les vices et maladies prevus par la loi.
Conditions—moitie comptant et la balance à 4 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait payement.
L'acte de vente par devant E Barnett not. pub. aux frais de l'acquereur. 25 juin

PAR M. BARNETT Sr.
☞ Grande Vente de Meubles ☜
IL sera vendu lundi, le 29 courant, à 11 heures A. M., au No. 7, dans la rue de la Levee, entre les rues des Champs Elysées et Marigny, les meubles suivants savoir:—
Un side board, quelques tables, do. de centre, miroirs, chaises en acajou, armoires, bureaux, bois de lit, tapis, sofa, pendules et vases, verrerie, instruments de cuisine &c. &c.
Conditions au moment de la vente. 25 juin

PAR A. L. FERNET.
IL sera vendu à l'encan, jeudi 25 juin courant, à la Bourse St. Louis, à midi, pour clôre une affaire,
Ce joli brigantin, le KANHAWA, du port de 171 tonneaux, mouillé en face des Magasins Rouges, et est bien pourvu de tout en général, et a ses principales voiles neuves. On pourra voir l'inventaire le jour de la vente.
Conditions—Billet à quatre mois, endossé à satisfaction. 24 juin—2

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu jeudi 25 courant, à 4 heures et demie de l'après midi, à l'encoignure des rues Français et Bons-Enfants, pour clore un compte, Le fonds d'un magasin de grocerie et cabaret.
Conditions à la vente. 24 juin

PAR HEWLETT & CENAS.
EN vertu d'un ordre de partage, il sera vendu le 27 juin 1840, à l'Arcade Banks, dans la rue des Magasins,
ONZE LOTS DE TERRE,
situés dans l'ilet No. 77 au faubourg Livaudais, presqu'en face du *Live Oak Square*, et borné par les rues Washington, Quatrième, Camp et Chesnut.
Ainsi que 16 lots de valeur au faubourg Plaisance, entre les rues Nayades et Apollon, en face de la place où s'arrêtent les chars de Carrollton.
Conditions:—Un tiers comptant, et la balance à 12, 18 et 24 mois de crédit, sans endosseurs.
Les actes de vente pardevant Wm. Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs.
Les plans seront exposés vendredi, le 26 courant. 23j

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—Succession de James Burden.—Jeudi le 25 juin 1840, à midi, en vertu d'un decret de la Cour des Preuves, de la paroisse de Jefferson, je soussigné, juge de ladite Cour des Preuves, vendrai à l'encan à la Bourse de Cité, rue St. Louis à la Nouvelle Orléans, les esclaves suivans, appartenant en partie à la dite succession, et pour l'autre partie à Alexander Rantoul, savoir:
1. DAVID, nègre de 29 ans, bon travailleur, moulinier,
2. BOB, nègre creole de 26 ans, do do do
3. JAKIN, jeune nègre orphelin de 13 ans, domestique palefrenier,
4. BURRELL, do do de 6 ans, bon garçon,
5. HENRY, nègre de 30 ans, bon bucheur, moulinier, charretier,
6. DICK, nègre de 30 ans, do do do
7. BEVERLY, nègre de 32 ans, bon forgeron et ingénieur.
Conditions de la vente—1/3 comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de credit, en billets par coupons endossés à la satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Lesdits billets devant porter intérêt à raison de dix pour cent l'an à partir de l'echeance jusqu'au parfait paiement sans que cette clause puisse être considerée comme autorisant les acquéreurs à en proroger le payement. Les esclaves seront aux risques des acquéreurs du moment de l'adjudication mais ne seront livrés que lorsque les conditions de la vente auront été remplies.
Acte de vente aux frais des acquereurs.
27mi (Signé) F. DUGUÉ, Juge.

LETTRES de change sur Louisville, à vendre par Wm. G. HEWES & Co. Natchez. 20 juin

TOILE à draps et à voiles, de Russie, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 26, Camp. 20 juin

BILLETS de l'Illinois et du Tennessee, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16, Douane. 20 juin

☞ A LOUER.—Le magasin No. 20 de la rue de la Douane, ci-devant occupé par Messrs. Coit & Co. Possession pourra être donnée immédiatement. S'adresser à H. C. CAMMACK & Co. 28 mai—☞

AVIS est par le présent donné aux creanciers de Mr Hipolite Paloc, d'avoir à se faire connaitre à M. E. L. Bernard, syndic et à lui présenter dans le plus bref délai la note exacte du montant de leurs créances respectives. 17 juin—3, en 10j.

AVIS—Succession Delila Clark f. c. l.—Toutes les personnes ayant des reclamations contre cette succession sont priées de les présenter pour être réglées, à l'exécuteur testamentaire soussigné. PIERRE LASSERRE, rue Toulouse 65. 23 juin—6

A LOUER—On peut se procurer une bonne servante, bien recommandée. S'adresser à M. Bagget, rue de la Commune. 23 juin—6

JE crois dans l'intérêt de l'humanité et pour tenir aussi ma promesse de faire une declaration publique sur le remède de Baby guerissant mon nègre. Depuis trois ans ce nègre était en proie à un reste de mauvaise maladie qui lui avait laissé des tumeurs qui se portaient sur différentes parties de son corps à la fois. Il avait suivi plusieurs traitemens qui l'avaient seulement soulagé pour quelque temps, sans le guérir. Malgré tous nos soins, il y a quatre mois la maladie se déclara plus forte que jamais, son cou, sa poitrine, se couvrirent de tubercules, convertis en laques, au toucher elle semblait rembourrée de noisettes. La destruction de la vie paraissait imminente chez le malade; fatigué de tous les grands traitemens qu'il avait subis inutilement, ne sachant que faire, je hazardai l'essai du remède de Baby, le malade s'en est bien trouvé grâce à ce remède; il est maintenant entièrement guéri de cette horrible maladie et il jouit d'une excellente santé, qu'il n'avait pas eue depuis trois ans. F. GOMEZ. 23j—6

SALSARATUS—Quelques barils, à vendre à bas prix, pour clôre une facture, par WM. C. TOMPKINS & Co, 66, rue du Camp. 24 juin

JAMBON—20 barriques jambons, plats-cotés et épaules en débarquement et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 24 juin

BLANC DE PLOMB—2500 barillets de grandeurs assorties, de 25 à 500 livres, de la manufacture de M. & S. Lewis, de Philadelphie, des meilleures qualités que l'on puisse se procurer aux Etats-Unis, à vendre en gros et en detail, par JARVIS & ANDREWS, enc. Commune & Tchoupitoulas. 24 juin

VITRES—475 caisses vitres de Waterford, de Baltimore et de l'Ouest, à vendre par JARVIS & ANDREWS, enc. Commune et Tchoupitoulas. 24 juin

INDIGO—5 surons excellent indigo de Carracas, à vendre par JARVIS & ANDREWS, enc. Commune et Tchoupitoulas. 24 juin

FOIN—150 balles excellent foin, en débarquement et à vendre en quantités à la convenance des acheteurs. S'adresser à ALEX. PARK, 91, rue de la Commune. 24 juin

LE soussigné, négociant en sel a constamment en main, un approvisionnement de sel fin et gros de Liverpool et des Iles Turques, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, Enc. Poydras et des Magasins. 24 juin

SEL—7500 sacs sel fin et commun, de Liverpool, actuellement en débarquement et à vendre par E. F. JENKINS, Encoignure Poydras et Magasins. 24 juin

ENCRE indélébile dont on peut faire usage avec ou sans préparation; on en garantit la bonté. A vendre à la librairie de NORMAN, STEEL & Co, 14, rue du Camp. 24 juin

VENTES A L'ENCAN.

BOIS DE PEUPLIER ET DE CERISIER.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan jeudi 25 du courant, à 6 heures, à l'extrémité de la rue Suzette et de la Levee, près de la presse à coton d'Orléans.
75,000 pieds planches de peuplier de l'ambossage,
10,000 planches de cerisier assorties,
15,000 planches assorties d'un demi et d'un pouce,
5000 poerlins de peupliers assorties.
Vendus en lots convenables aux acheteurs.
Conditions—Comptant. 23 juin—3

PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu jeudi 25 du courant, à 10 heures du matin, au No 71, Nelle Levée.
Le contenu d'un café, avec le bail du local jusqu'au 1er. novembre prochain
Conditions—comptant. 23 juin—3

PAR J. A. BEARD.
(Vente d'Habillements par syndics.)
Isaac Hart & Co. contre leurs créanciers.
IL sera vendu à l'encan lundi le 13 juillet, à 10 heures a. m. sur les lieux, à l'encoignure des rues Toulouse et Levée, en vertu d'un ordre de l'honorable Charles Maurian juge de la Cour de Paroisse de la ville et Paroisse d'Orléans:
Le fonds de magasin d'Isaac Hart et Co., abandonné à leurs créanciers, consistant en habillements élégants, confections, marchandises, sèches, &c.
Et le bail du magasin jusqu'au 1er. octobre prochain.
Conditions: Comptant. 23 juin

PAR M. BARNETT SENR.
(Vente de Syndic.)
IL sera vendu vendredi, le 3 juillet prochain 1840, à 10 heures A. M., au No. 27, de la rue Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 30 mai dernier 1840, les meubles suivants, abandonnés par Thomas J. Beck à ses créanciers:
Une bibliothèque avec des livres.
Un lit,
Un side-board avec le dessus en marbre.
Un lavabo,
Une table ronde,
Un bureau,
Un sofa,
Conditions—Comptant. 20 juin—10

VENTE A L'ENCAN PAR A. D. DORIOCOURT.
EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, rendu dans le procès No. 15,376, intitulé J. J. Ouérin vs. Charles Fox James, il sera vendu à la Bourse de Cité, le mardi 30 juin 1840, à 1 heure P. M.
La négresse nommée Jane, âgée d'environ 21 ans, garantie de tous les vices et maladies prévus par la loi, excepté qu'elle s'est absentée une fois.
Conditions, à la vente. 23 juin—6 en 12j.

PAR BACH & CALHOUN.
VENTE DE SYNDIC.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier District judiciaire, il sera vendu, mardi le 30 juin, à quatre heures et demie P. M. au lieu de résidence de M. Jonathan Alston, dans la rue Lacourse, entre les rues Constance et des Magasins,
Les meubles de la dite maison, et une quantité d'autres objets.
Conditions:—Comptant. 16 juin.

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 13 janvier 1840, il sera vendu le jeudi, 25 de juin prochain, à midi, à la Bourse de la rue St. Louis, les esclaves et la propriété ci-après désignés, abandonnés à leurs créanciers par Edmond Armant et Henry Dufilho, et par la société de Dufilho & Armant:
Une mulâtresse nommée Caroline, agée d'environ 26 ans, excellente domestique de maison, marchande.
Une négresse nommée Amelie, agée d'environ 28 ans, cuisinière.
Un Lot de Terre situé au faubourg Carondelet désigné par le No. 3, sur un plan dressé par L. Bringier le [illegible] 1836, et déposé en l'étude de H. Pedesclaux, not. pub. sous le No. 28 au livre de plan, et aussi désigné par le No. 164 sur un plan dressé le 20 avril 1833 par L. Bringier, arpenteur-général, le dit lot ayant mesure française: 31 pieds de face à la rue Lapeyrouse, sur 117 pieds 9 pouces de profondeur, et étant borné d'un côté par le lot No. 2, et de l'autre par le lot No. 4.
Conditions—Les esclaves payables à un crédit de 6 et 12 mois, et le terrain à un crédit de 4 mois; le tout en billets tirés et endossés à la satisfaction des syndics.
22 mai—31, 22 6 11 20j

PAR M. BARNETT, Jr.
Vente par ordre de syndic.
IL sera vendu le jeudi, 25 juin prochain, à midi, à la Salle de Banks de la Bourse St. Louis en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce de cette ville, les propriétés suivantes, abandonnées par Francisco Trujillo à ses créanciers, savoir:
1°. Un lot de Terre situé dans le faubourg Carondelet, désigné par le numéro 130 sur un plan dressé par L. Bringier le 29 avril 1833 et déposé dans l'étude de L. T. Caire.—Le dit lot mesure 31 pieds de face à la rue Lapeyrouse, sur une profondeur de 118 pieds d'un côté et 117 pieds sur le coté opposé, et environ 27 pieds sur la ligne de derrière, mesure française. Ce lot est borné par les rues Johnson et Galvez.
2°. Un îlet de Terre à Bloomingdale, désigné par le No. 17 sur un plan dressé par B. Buisson le 24 octobre 1836 et déposé dans l'étude de W. Y. Lewis, notaire public. Le dit îlet ayant les dimensions suivantes:
300 pieds sur la rue de l'Etat;
245 pieds 5 1/2 sur la rue Greenwich,
240 " 5 3/4 " Chatham;
300 " sur la ligne qui le sépare de la propriété de C. Hurst.
Conditions, comptant. Les actes de vente par devant C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
21 mai—21 et 28m, 4, 11, 1er, 25j

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente par le syndic.
IL sera vendu jeudi le 25 juin prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, dans la rue des Magasins, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, l'un portant la date du 15 janvier 1840 et l'autre celle du 13 février 1840, et sous la direction de G. W. Pritchard syndic des créanciers de G. W. Pritchard et Co. les propriétés ci-dessous désignées, abandonnées par le dit Pritchard et par G. W. Pritchard et Co. à leurs créanciers.

Le tiers indivis des dix huit lots de terre ci-dessous désignés, situés dans le faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, dans l'ilet compris entre les rues Prytannée, St. Andrew, Ursula et Ste Marie et ayant les dimensions suivantes savoir.

Le lot no 1 formant encoignure aux rues St Andrew et Ursula, mesure 26 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St. Andrew, sur une profondeur de 123 pieds 4 pouces 4 lignes sur une ligne, 122 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne opposée, et 26 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le derrière.

Le lot no 2 a la même façade et le même derrière que le lot no 1, sur une profondeur de 122 pieds 10 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le sépare du no 1, et 122 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne opposée.

Le lot no 3 a la même façade et le même derrière que le no 2, sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du no 4.

Le lot no 4 a la même façade et le même derrière que le lot no 3, sur une profondeur de 121 pieds 3 pouces sur la ligne qui le sépare du no 5.

Le lot no 5 a la même façade et le même derrière que le lot no 4, sur une profondeur de 121 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare du no 6.

Le lot no 6 a la même façade et le même derrière que le lot no 5, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du no 7.

Le lot no 7 a la même façade et le même derrière que le lot no 6, sur une profondeur de 119 pieds 7 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du no 8.

Le lot no 8 a la même façade et le même derrière que le lot no 7, sur une profondeur de 119 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne qui le sépare du no 9.

Le lot no 9 mesure 26 pieds 4 pouces 1 ligne sur la rue St. Andrew, 26 pieds 3 pouces 6 lignes sur le derrière, par une profondeur de 118 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne qui le sépare du no 8, et 118 pieds 7 pouces sur la ligne opposée.

Le lot No. 10, formant encoignure aux rues Ste. Marie et Ursulines, mesure 26 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur de 123 pieds 4 pouces 4 lignes face à la rue des Ursulines, 122 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne qui le sépare du No. 11, et 26 pieds 3 pouces 4 lignes sur le derrière.

Le lot No. 11 a la même façade et le même derrière que le No. 10, sur une profondeur de 122 pieds, 10 pouces 1 ligne sur la ligne qui le sépare du No. 10.

Le lot No. 12 a la même façade et le même derrière que le No. 11, sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 11.

Le lot No. 13 a la même façade et le même derrière que le No. 12, sur une profondeur de 121 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 12.

Le lot No 14 a la même façade et le même derrière que le lot No. 13, sur une profondeur de 121 pieds 3 pouces 1 ligne sur la ligne qui le sépare du No. 13.

Le lot No. 15 a la même façade et le même derrière que le lot No. 14, sur une profondeur de 120 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 14.

Le lot No. 16 a la même façade et le même derrière que le lot No. 15, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 15.

Le lot No. 17 a la même façade et le même derrière que le lot No. 16, sur une profondeur de 119 pieds 7 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 16, et 119 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne opposée qui le sépare du No. 18.

Le lot No. 18 mesure 26 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Ste. Marie, 26 pieds 3 pouces 6 lignes sur le derrière, sur une profondeur de 119 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 17 et 118 pieds 7 pouces sur la ligne opposée. (Le tout mesure américaine.)

CONDITIONS—Un, deux et trois ans de crédit en billets souscrits et endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et s'ils ne sont pas ponctuellement payés à leur échéance ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent jusqu'à leur entier paiement. 20 mai—4 Ips

☞ Le Bureau de la Compagnie d'Assurance [illegible] est transporté au No. 9, de la rue du Camp, [illegible] de la rue Gravier. 16 [illegible]

MESSRS. PLEYEL & Co., de Paris, jaloux de justifier la confiance dont ils jouissent, viennent de [illegible] quantité des Pianos de leur manufacture, [illegible] à leurs frais, dans notre ville, [illegible] de leur fabrique pour que tous les Pianos [illegible] ou Pianinos, auxquels ils ont appliqué un [illegible] construction en fer creux, dont la solidité [illegible] par l'effet du climat de ce pays, [illegible] soient réparés.
Cet ouvrier, M. Pierron, vient d'arriver par l'Alexandre Toussaint, et toutes les personnes qui ont des pianos de cette description sont informées que M. Pierron est [illegible] aux frais de MM. Pleyel & Co. toutes les réparations ou changements de dispositions nécessaires pour mettre ces instruments à l'abri de tout accident et garantir [illegible] parfaite tenue de l'accord.
S'adresser à MM. HERBAULT FRERES, 79 rue Bienville, qui viennent de recevoir le piano-modèle sur lequel ont été opérés tous les perfectionnements dont M. Pierron doit faire l'application à ceux d'importations antérieures. 3 juin—☞

UNE HARPE à double mouvement d'une qualité supérieure. [illegible] instrument à l'épreuve des influences [illegible] du climat et parfaitement garanti, à vendre par HERBAULT FRERES, 79, Bienville. 11 juin

BANQUE DU COMMERCE DE LA NLLE-ORLEANS. 26 mai
CETTE Banque tire des checks à vue, sur New York, Philadelphie, Baltimore et Louisville. GEO. O. HALL, Caissier. 26 ma

CHANGE sur New York à vue et de 1 à 60 jours de vue, à vendre par LARUE & PREVOST, 5, rue Royale, maison Musson. 22 juin—3

LA Banque d'Orléans tire sur New-York, à vue. JAMES B. HULLIN, caissier. 23 juin—3

AVIS—La société existant sous la raison de Vennard & Goddard a été dissoute le 11 courant. W. B. VENNARD. S. GODDARD Jnr. 23 juin

Le soussigné continuera les affaires de commission et d'expédition en général dans cette ville. S. GODDARD Jnr. 23 juin

CHEMISES PERDUES—Un paquet contenant sept chemises en toile, marquées "Tracy R Edson" a été perdu ou enlevé de la charrette de blanchisseuse le 15 courant. La personne qui rendra ces objets au propriétaire, à l'encoignure de la rue Royale et du Canal sera recompensée de sa peine. 23 juin—3

SUCCESSION DE DANIEL GREGOIRE BORDUZAT.
LES personnes à qui il pourrait être dû par la dite succession, sont priées de présenter leurs titres en forme. P. D. L'ABADIE, Exécut. Test. No. 15, rue St. Louis. 20 juin—10

SUCCESSION DE DANIEL GREGOIRE BORDUZAT.
LES personnes qui doivent à la dite succession sont priées de se libérer dans les mains du soussigné. P. D. L'ABADIE, Exécut. Test. No. 15, rue St. Louis. 20 juin—10

LE soussigné ayant été nommé syndic de la faillite de Ed. Laudumiey, invite tous les créanciers à lui présenter leurs réclamations, sous le plus bref délai. Nouvelle-Orléans, 19 juin 1840. U. LAUVE, 13, rue Bienville. 20 juin—3f, en 12j.

CLOUX—300 barillets cloux de Boston, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 19 juin